

Le lycée Mounier de Grenoble mobilisé contre une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français)

Aghiles Slimani naît en Kabylie en 1987 dans une famille mobilisée pour la défense de la cause kabyle. Son père est un militant actif. Aghiles participe à ses côtés à des manifestations dans les rues de Tizi Ouzou. Il est témoin de l'arrestation de son père qui fera un séjour en prison pour avoir défendu la langue et la culture berbères.

Profondément troublé par cette expérience, Aghiles s'engage à son tour dans un mouvement lycéen et devient délégué des élèves de son lycée. Il participe activement au «Printemps Berbère Noir» en 2001, mouvement ouvertement contre le pouvoir central d'Alger. C'est parce qu'il milite pour la démocratie et la liberté d'expression de tous les algériens que Aghiles est arrêté et molesté par la police algérienne. Il n'est pas emprisonné après sa garde à vue mais constamment en butte à des difficultés, pour poursuivre ses études, pour effectuer la moindre démarche administrative et sa famille est ouvertement menacée de représailles si Aghiles ne renie pas ses engagements politiques.

Aghiles est aussi sportif de haut niveau : ceinture noire de judo. Fin 2005 l'équipe à laquelle il appartient est invitée à participer en France à un tournoi international. Les compétiteurs voyagent grâce à un visa collectif obtenu par leur entraîneur. Arrivé en France pour une compétition sportive, Aghiles décide d'y rester, pour se mettre à l'abri des menaces policières algériennes, mais aussi pour protéger sa famille restée en Kabylie. Aghiles est physiquement et surtout psychologiquement très éprouvé par ce qu'il a vécu en Algérie.

Il est parrainé en 2006 par une militante de la défense des réfugiés algériens et par un conseiller régional communiste de Rhône-Alpes. Il est accueilli dans une famille qui lui assure une vie quotidienne, lui permet de se reconstruire petit à petit et de reprendre une vie « normale ».

Il s'inscrit au lycée Emmanuel Mounier de Grenoble en classe de 2nde, avec un cursus incluant un apprentissage approfondi de la langue française. Dans le même temps, un protocole de soins est mis en place, afin de l'aider à surmonter les traumatismes qu'il a subis. Il s'inscrit également dans un club de judo et reprend un entraînement sportif intensif. Au lycée, c'est un lycéen comme les autres, qui suit ses cours, qui a des copains avec lesquels il aime se retrouver et qui a su trouver sa place au sein de sa classe.

Il fait une demande d'asile politique, demande rejetée en première instance et en appel par l'OFPRA, en 2006. Les démarches entreprises dans le même temps auprès de la Préfecture de l'Isère pour obtenir un titre de séjour restent vaines. L'Obligation de Quitter le Territoire Français arrive le 3 mars 2007.

.../...

A l'annonce de cette nouvelle, les réseaux associatifs se mobilisent, notamment le Réseau Éducation sans Frontières pour lequel tous les enfants ont droit à l'éducation et à la formation, sans discrimination d'aucune sorte : Aghiles a le droit de poursuivre ses études en France. Au sein du lycée Mounier, un collectif est aussitôt créé, collectif regroupant des élèves, des parents d'élèves et des professeurs, des personnels d'éducation, des personnels administratifs. La mobilisation se traduit par une série d'actions : recueil de signatures de pétitions à destination du préfet, collecte de fonds pour les honoraires de son avocat, demande d'audience à la préfecture, constitution d'un dossier à présenter au tribunal administratif, information dans et hors du lycée et présence autour d'Aghiles. Une audience est accordée le 27 mars en préfecture à un groupe représentatif du collectif. Le directeur de cabinet du préfet écoute les arguments, accepte les signatures de soutien recueillies, enregistre la demande de titre de séjour pour poursuite d'étude, signifie que le motif médical avancé pour appuyer cette demande n'est pas recevable... et ne donne aucune réponse.

Parallèlement, son avocat saisit le tribunal administratif pour que la demande de titre de séjour soit examinée par ce dernier conformément à ce qui est prévu par la loi CESEDA du 24 juillet 2006. L'audience est fixée au 25 mai. L'engagement du collectif reste entier: rencontres avec l'avocat d'Aghiles, recueil de signatures et de lettres de soutien, rencontres avec la presse, interpellation d'élus. Afin de remettre au préfet de nouvelles pétitions et lui rappeler qu'Aghiles attend une réponse de ses services, un pique-nique est organisé le 10 mai devant la préfecture.

Le 25 mai, 300 élèves et personnels grévistes du lycée Emmanuel Mounier, soutenus par les militants associatifs, accompagnent Aghiles à l'audience du tribunal administratif. Lors de l'audience, le commissaire de la république demande à l'administration de reconsidérer la demande de titre de séjour avec une attention accrue. Le tribunal quant à lui donnera son verdict dans un délai de deux semaines. Pour l'instant, en l'attente de ces deux décisions, l'OQTF est suspendue.

Et Aghiles ? Aghiles est retourné en cours à la sortie du tribunal, à 11 heures.

Et son projet ? Aghiles est sportif et veut en faire son métier. Mais pas comme champion international, non, comme moniteur auprès des enfants. Très touché par les témoignages de sympathie qu'il a reçus, il a maintenant envie de redistribuer de cette solidarité et de cette énergie autour de lui. D'ailleurs, il vient de s'inscrire pour passer son BAFA. Et le conseil de classe qui aura lieu dans quelques jours n'a pas de raisons de s'opposer à sa poursuite d'études au lycée...

*pour le collectif du lycée Mounier
Bernadette CACLIN
Jean-Pierre STRAPPAZZON*